

**LIPPENS** (*Maurice-Auguste-Eugène-Charles, Marie-Ghislain*, comte), Gouverneur général honoraire du Congo, ministre, ministre d'Etat (Gand, 21.8.1875 - Bruxelles, 12.7.1956). Fils de Hippolyte, sénateur et bourgmestre de Gand, et de la comtesse de Kerchove de Denterghem, Louise.

Maurice Lippens est issu de cette haute bourgeoisie gantoise, héritière de solides traditions, qui n'a cessé d'affirmer son indépendance de pensée, son sens civique et son respect du devoir.

Son père a assumé, pendant plusieurs années, les fonctions de bourgmestre de Gand avant d'être sénateur, puis député. Son frère Paul, s'engagera, en 1914, comme volontaire de guerre et mourra pour la patrie.

Aîné de famille, Maurice Lippens échappe cependant, dès sa plus tendre enfance, à ces contraintes qu'impose, dans les dynasties industrielles et financières de la Flandre, le titre d'héritier. Si, par ailleurs, l'autorité paternelle exige une fidélité totale à certaines observations et à certains devoirs, elle reste assez souple pour ne pas étouffer l'éveil d'une personnalité pleine de promesses que cultive avec soin une mère formée dans la meilleure tradition aristocratique.

Maurice Lippens fait ses premières études à l'Athénée de Gand. Il les poursuit à Genève où il achève ses humanités gréco-latines. Rentré en Belgique, il s'inscrit à l'Université de Gand, y conquiert le diplôme de docteur en droit et complète sa formation universitaire par des séjours à Bonn et à Cambridge. Ses études terminées, il entreprend un périple à travers l'Europe.

Il s'inscrit ensuite au Barreau de Gand. Il y fait preuve de plus d'aisance dans ses manières, de brillant dans l'intelligence, que d'assiduité à la Cour. Par son rigorisme, ses principes codifiés, le droit lui paraît un carcan. Le jeune avocat rêve d'horizons plus larges que ceux qu'ouvre le Code: la politique l'attire parce qu'elle est un service et que par delà le nom elle permet d'affirmer la personnalité.

En 1904, il y fait ses premiers pas en qualité de conseiller provincial de la Flandre orientale avant d'être élu, deux ans plus tard, conseiller communal, puis bourgmestre de la commune de Moerbeke-Waes. Sous son impulsion, la petite cité flamande se transforme en commune modèle, gérée selon les méthodes administratives d'une grande ville.

L'année 1907 constitue pour Maurice Lippens le point de départ d'une orientation nouvelle. Il est appelé au sein du Conseil d'administration de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (C.C.C.I.) pour y achever le mandat qu'y détenait son père décédé l'année précédente. Il prend ainsi contact avec les grandes affaires congolaises auxquelles son père déjà avait porté un vif intérêt — il avait notamment assisté, en 1898, à l'inauguration du chemin de fer de Matadi-Stanley Pool, — et où lui-même, par la suite, pourra donner toute la mesure de ses qualités d'animateur, d'organisateur et même de réformateur.

La première guerre mondiale va permettre à Maurice Lippens de révéler certains aspects de son caractère que la vie facile menée jusqu'alors, n'avait pas mis en relief.

Moerbeke devient, en Flandre orientale, le centre d'une résistance muette et narquoise qui exaspère l'ennemi et stimule la foi patriotique de la population. Ame de cette résistance, Maurice Lippens est arrêté par les Allemands en juin 1915 et interné en Allemagne. Il y restera jusqu'au 21 novembre 1918. Durant ces 42 mois, il met à profit l'ascendant que lui vaut auprès des officiers prussiens sa haute taille et son allure altière pour donner des conférences et soutenir, par son entrain contagieux, le moral de ses compagnons.

Rentré en Belgique, il est appelé à prendre en charge les intérêts de la famille. En 1919, il est nommé gouverneur de la Flandre orientale et témoigne dans ses fonctions d'une personnalité que la captivité a mûrie. A la tête de

sa province, il réorganise et développe l'enseignement, crée des écoles d'agriculture et d'infirmières ainsi qu'un institut anti-tuberculeux. Il s'attache avec énergie et passion à résoudre un des problèmes essentiels qui se posent à sa province, celui des relations et des communications avec Anvers. Il affirme ses qualités avec tant d'éclat que bientôt il est sollicité pour occuper un poste ministériel. Il refuse. Sans doute, estimait-il cette offre prématurée ou la fonction peu conforme à ses aspirations et à son esprit indépendant?

Et voilà que précisément, le ministre des Colonies, M. Louis Franck, recherche pour le Congo un gouverneur général dynamique et plein d'initiative. Il fixe son choix sur Maurice Lippens. Celui-ci n'accepte pas d'emblée: il pose ses conditions. Lui-même écrira plus tard: « Avant d'assumer ces hautes fonctions, j'avais exposé d'une façon fort nette comment je les comprenais, et, au cours des longues conférences qui ont précédé mon acceptation, il a été admis que, représentant du Gouvernement dans la Colonie, et non pas agent d'un Ministre, j'avais conformément à l'esprit même de la Charte coloniale, la charge et la responsabilité de gouverner notre domaine africain suivant les directives générales de la politique poursuivie par la Nation. »

Dès son arrivée au Congo, en 1921, le nouveau gouverneur général marque sa volonté d'instaurer dans la lointaine colonie un style personnel de gouvernement. A ses yeux, « un gouverneur général n'est pas et ne peut pas être un simple fonctionnaire... Il doit circuler, inspecter, examiner les affaires sur place, se tenir en rapport avec ses subordonnés, les encourager, leur donner des directives, s'intéresser à leur travail, et... enfin, imposer partout, par sa présence, le respect de son autorité et de ses décisions. » Ce programme, Maurice Lippens entend l'appliquer sans défaillance au risque de bousculer les vieilles habitudes. De Boma, à l'époque capitale administrative, l'autorité ne peut s'exercer efficacement dans un pays aussi étendu, encore dépourvu de moyens d'informations et de contrôles rapides. Le nouveau gouverneur procède à une réorganisation des services du gouvernement général. Entre Boma et les territoires, il institue, dans l'esprit d'une large décentralisation, des relais en renforçant les pouvoirs et en étendant les responsabilités des autorités des provinces ainsi que celles des districts.

Pour assurer le succès de la réforme, il procède à d'importantes mutations dans le personnel administratif. Il institue de nouvelles règles pour l'avancement des agents, principalement ceux des cadres supérieurs. Désormais, l'ancienneté le cédera au mérite et à la compétence. Cette réforme a engagé la haute administration coloniale sur des voies nouvelles. Ses prolongements ont permis de doter le Congo d'une équipe de fonctionnaires supérieurs dont la réputation d'ordre, de discipline et d'efficacité a dépassé les frontières.

Au lendemain de la première guerre mondiale, sous l'impulsion du ministre Franck, la Belgique entreprend au Congo la réalisation d'un important programme d'industrialisation. Maurice Lippens apporte à sa mise en train et à son exécution le dynamisme, l'esprit d'initiative et d'audace qui le caractérisent.

En premier lieu, il s'impose de développer les voies de communications, car commerçants et industriels se plaignent de la lenteur de l'évacuation de leurs produits. Les services de transports fluviaux sont réorganisés de manière à accroître la rapidité des communications et à ouvrir de nouvelles régions de l'intérieur au développement économique en créant des services de navigation sur les rivières secondaires. Le gouverneur général préconise, au surplus, de fusionner les compagnies de transports fluviaux existantes et de les réunir en un organe unique sous le contrôle de la Colonie. Cette suggestion se matérialisera quelques années plus tard par la création de l'Otraco. D'autre part, la capacité du port de Matadi est augmentée et la construction d'installations portuaires à Boma et à Kinshasa est entamée. Les projets

de rectification de la ligne Matadi au Stanley Pool sont mis à exécution.

La construction d'un vaste réseau de routes est également décidée et progressera très rapidement. C'est ainsi que sont entamées des routes d'intérêt général telles que la route royale Congo-Nil, celle de Stanleyville à Kilo et celle de Luebo à Bukama. Par ailleurs, dans le Mayumbe au Kwango, au Kasai, dans l'Uele, dans l'Equateur, au Katanga ainsi que dans la région du Lomami, des routes d'intérêt local sont ouvertes au trafic ou mises en chantier.

Dès cette époque également, Maurice Lippens pressent le rôle que l'aviation commerciale pourrait jouer au Congo.

Sur le plan des finances publiques, le Gouverneur général entreprend une réforme qui doit compléter le programme de décentralisation dont le Ministre des Colonies lui a confié l'élaboration et l'exécution. La Colonie ne disposait jusqu'alors que d'un budget global arrêté par le Ministre des Colonies et voté par le Parlement belge, sans que le gouverneur général eût droit d'intervention. Maurice Lippens obtient que désormais le budget du Congo soit établi sur place et arrêté par le gouverneur général, sous réserve des droits d'amendement du Parlement. De plus, le budget est orienté vers une décentralisation provinciale de manière à confier aux provinces la responsabilité de leurs finances, sous le contrôle de services relevant du gouverneur général.

Sur le plan social, des bourses du travail sont créées dans différentes régions du Congo et notamment dans le Bas- et le Moyen-Congo, en prévision des grands travaux qui devaient y être exécutés. D'autre part, le Gouverneur général préconise une réforme totale de l'organisation de l'enseignement et suggère la construction, dans chaque chef-lieu de district, d'établissements d'enseignement qui donneraient accès à des cours supérieurs organisés aux chefs-lieux des provinces. Cette réforme impliquerait la création d'écoles de moniteurs dans les districts.

En 1921, le Congo est déjà doté d'une excellente organisation des services de santé et d'hygiène. Cependant, les installations restent insuffisantes et trop peu nombreuses pour assurer les progrès rapides que le nouveau gouverneur général veut imprimer à l'amélioration des conditions de vie des Congolais et des Européens, tâche qu'il considère « comme un devoir des plus sacrés que la Belgique ait assumés en Afrique. » Un nouvel hôpital est construit à Elisabethville, d'autres sont mis en chantier dans l'agglomération de Léopoldville, les laboratoires de recherches médicales sont renforcés et équipés d'un matériel moderne. Un nouveau règlement des services d'hygiène est mis en vigueur: il tend à améliorer la situation morale, professionnelle et matérielle des médecins dans le cadre de l'organisation administrative.

En bref, le gouverneur général Lippens se comporte « en chef d'armée qui poursuit les buts que lui a assignés le Haut-Commandement ». Sans se lasser, il revendique, pour le gouverneur général, de vastes pouvoirs, une entière responsabilité devant la nation « tels les proconsuls romains devant le Sénat de la République. »

Une telle attitude devait malheureusement susciter des heurts et des conflits d'attribution. Entre le Congo et Bruxelles, des frictions se manifestent. Au service de la Nation et du Congo, Maurice Lippens supporte avec peine la tutelle « de ces bureaux, de ces commissions... qui jugent sur des rapports et des impressions et non sur des réalités. »

D'autres préoccupations assaillent le Gouverneur général. L'administration, les services des finances et des douanes, la justice, les services de l'enseignement ne disposent pas d'un personnel suffisant. De plus, l'extrême centralisation qui fait de Bruxelles l'élément moteur de tous les rouages de l'administration coloniale a pour effet de décourager des hommes de valeur qui, sur place, jugent différemment des nécessités et des solutions à prendre.

Au début de 1923, Maurice Lippens réagit avec violence contre la construction d'un che-

min de fer à voie étroite, de Buta à Bambili, que le Ministre des Colonies entend réaliser malgré l'opposition formelle du Gouverneur général et de ses services. Le 21 janvier, il prie le Ministre de « pourvoir à son remplacement à bref délai ». Le 24, la démission est acceptée. Maurice Lippens rentre en Belgique et y continuera à servir la cause du Congo.

En avril 1923, il est nommé administrateur de la Banque d'Outremer et, à la fin de la même année, il reprend sa place au sein du conseil d'administration de la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie (C.C.C.I.). Il ne cessera, dès lors, d'apporter à la direction d'importantes affaires coloniales sa connaissance des réalités congolaises, sa haute autorité morale et son esprit d'initiative. Bientôt appelé aux fonctions de président du Conseil de la C.C.C.I., il rédige à l'intention des administrateurs de la Banque d'Outremer, une note soulignant la nécessité urgente de procéder à la réorganisation de la C.C.C.I. Celle-ci, créatrice des premières grandes entreprises congolaises et notamment de la Compagnie du chemin de fer du Congo ainsi que de la Compagnie du Katanga, avait perdu une grande partie de l'influence qu'elle exerçait jadis sur les sociétés constituées à son initiative. Son manque de dynamisme contrastait avec les progrès réalisés par des groupes amis ou concurrents, au moment même où le Congo entrait dans une phase nouvelle de son développement industriel.

Se ralliant aux vues et suggestions de Maurice Lippens, les dirigeants de la Banque d'Outremer chargèrent la C.C.C.I. d'assurer la liaison entre les différentes sociétés de son groupe, d'arrêter pour chacune d'elles la politique à suivre et de promouvoir des entreprises nouvelles.

Pour réaliser ce programme, Maurice Lippens fait appel à des hommes nouveaux. Il trouvera en ceux-ci des collaborateurs de qualité qui se consacreront avec enthousiasme à l'exécution de cette tâche. Dès 1925, il organise, dans le cadre de la C.C.C.I., plusieurs missions chargées d'aller examiner la situation des filiales au Congo et de préparer sur place les réformes susceptibles de favoriser leur essor.

La même année, il préside la constitution de la Biaro et de la Sucrière congolaise. A son initiative, celle-ci introduit la culture de la canne à sucre en Afrique centrale. C'est en hommage à son fondateur que la nouvelle compagnie donnera à son principal établissement au Congo, le nom de Moerbeke, petite commune de Flandre orientale dont Maurice Lippens avait été longtemps bourgmestre.

En 1926, il fait un séjour de plusieurs mois au Congo. Les enquêtes minutieuses auxquelles il s'est livré sur place aboutissent à l'établissement de nouveaux programmes d'investissements pour différentes sociétés agricoles, commerciales et industrielles. Il porte une attention particulière au développement des sociétés établies dans la Cuvette centrale et notamment à la Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo (S.A.B.) ainsi qu'à la Compagnie du Lomami et du Lualaba.

Parallèlement à la direction des affaires coloniales, Maurice Lippens consacre une partie de ses activités à la gestion de la « chose publique ». Elu sénateur en 1925, il prend part à tous les grands débats de politique intérieure: budgets du Congo, emprunt de 500 millions, prorogation du privilège de la Banque nationale, questions financières, pensions des employés.

En 1927, ses qualités d'organisateur le font choisir comme ministre des chemins de fer, postes et télégraphes, puis, en 1929, comme ministre des transports. Sans cesse à la recherche du progrès et de l'amélioration des techniques, Maurice Lippens réorganise et modernise les services de l'aéronautique et de la radiophonie. Il renforce, d'autre part, les liaisons maritimes avec l'Angleterre, avant de passer, en 1932, à la direction du Ministère des sciences et des arts, devenu par la suite Ministère de l'Instruction publique.

Dans l'entre-temps, la Banque d'Outremer a opéré sa fusion avec la Société générale de

Belgique qui, dès lors, prend en charge des intérêts importants que la Banque détenait en Afrique centrale. En 1931, Maurice Lippens, qui se trouve à ce moment dégagé de toute fonction ministérielle, est nommé conseiller de la Société générale de Belgique.

Promu ministre d'Etat, en 1934, il accède la même année à la première magistrature du pays comme président du Sénat, fonction qu'il exerce jusqu'à la fin de la législature, avec une compétence et une autorité qui furent justement appréciées par tous ceux qui, dans la Haute Assemblée, avaient le souci de l'ordre et du maintien des bonnes traditions.

En 1936, Maurice Lippens ne se présente pas aux élections pour le renouvellement de la législature. Il est néanmoins choisi par ses pairs et reprend place à la Haute Assemblée en qualité de sénateur coopté. A partir du 30 juin, il y fait partie des commissions des Affaires étrangères et des Colonies. En même temps, il se consacre à la haute direction de nombreuses sociétés belges et congolaises.

Appelé à nouveau à présider le Conseil de la C.C.C.I. et d'autres entreprises coloniales, Maurice Lippens reprend un rôle actif dans les affaires congolaises au moment où, sortant de la grande dépression économique des années 1930 à 1935, le Congo entre dans une nouvelle phase d'expansion. Sous son impulsion, la C.C.C.I. et ses filiales reprennent l'exécution des programmes d'extension dont la crise avait différé la réalisation. De nouveaux projets sont mis à l'étude et visent plus particulièrement l'amélioration des techniques culturelles, le renforcement de la capacité de production des entreprises et la création de nouvelles activités industrielles et commerciales.

Soucieux de rendre service au pays et d'élargir son audience internationale en stimulant les activités intellectuelles et artistiques, Maurice Lippens assume, en 1935, la présidence du Fonds Albert 1<sup>er</sup> constitué en vue de créer à Bruxelles la bibliothèque royale. Dans la même perspective, il fonde à Rome, en 1939, avec d'autres personnalités belges l'Academia Belgica qui accueillera les savants, les artistes, les professeurs, les étudiants que leurs recherches ou leur art appellent dans la Ville Eternelle.

En reconnaissance des services éminents qu'il a rendus au pays tant par son action politique et sociale que par l'impulsion qu'il donna au développement du Congo, Maurice Lippens est anobli et créé comte par le Roi en 1934. De nombreux pays étrangers, de leur côté, ont manifesté par l'octroi de distinctions honorifiques la haute estime en laquelle ils tenaient le comte Maurice Lippens.

En mai 1940, l'invasion de la Belgique par les armées allemandes lui cause une pénible désillusion et l'affecte profondément. Contraint par les événements à réduire ses activités, assisté par la comtesse Lippens, il se consacre à l'enfance malheureuse. A cet effet, il achète à Spa une villa qui a été dénommée Astrid Hemet où grâce à l'Ambassadeur de Suède et avec l'aide du Gouvernement suédois, de nombreux enfants, victimes de la guerre et venus de toutes les régions de Belgique, ont pu être logés, nourris et instruits pendant 4 ans.

Lorsque les hostilités ont pris fin, le comte Lippens reprend la direction des affaires dont il avait la charge. Quoique coupé de la mère-patrie et de ses sources d'approvisionnement traditionnelles, le Congo avait réalisé un effort de guerre qui avait mis en relief son importance économique. Ses industries minières et son agriculture avaient connu une expansion qui ouvrait de larges perspectives au développement de l'industrie manufacturière et de ses activités tertiaires.

Dans le mouvement d'expansion amorcé, la C.C.C.I. entend jouer son rôle traditionnel. Les projets élaborés à la veille de la guerre sont repris et élargis. D'autres champs d'action sont ouverts qui entraînent la création de nouvelles sociétés filiales. L'équipement industriel des entreprises est renforcé et modernisé. Les techniques de mise en valeur sont améliorées et s'inspirent de plus en plus des dernières découvertes scientifiques.

En 1952, atteint par la limite d'âge, le comte Lippens renonce à ses fonctions actives. La C.C.C.I. et de nombreuses sociétés belges et congolaises lui confèrent le titre honorifique des fonctions qu'il avait occupées jusqu'alors.

Pendant quatre ans, jusqu'à son décès, en 1956, il continuera à ce titre à apporter aux unes et aux autres le concours de ses conseils éclairés par une longue expérience et par un sens averti des affaires.

Au cours d'une carrière exceptionnelle comme gouverneur général d'abord, comme dirigeant d'importantes entreprises congolaises ensuite, le comte Lippens a donné à l'économie du Congo une impulsion et un élan dont les effets profonds et durables ont contribué grandement à doter ce pays d'un équipement économique et social inégalé en Afrique noire.

Le comte Lippens était titulaire de nombreuses distinctions honorifiques dont notamment: Grand Croix de l'Ordre de la Couronne; officier de l'Ordre de Léopold avec rayure d'or; décoré de la Croix civique de première classe; Grand Croix de l'Ordre royal de Victoria; Grand Croix de l'Ordre de l'Etoile polaire de Suède; Grand Croix de l'Ordre de la Couronne du Chêne; Grand Croix de l'Ordre de la Couronne d'Italie; Grand Croix de l'Ordre Orange-Nassau; Grand Croix de l'Ordre du Christ du Portugal; Grand Croix du Mérite du Chili; grand officier de la Légion d'Honneur; Grand Croix de l'Etoile noire du Bénin; Grand Croix de la Polonia Restituta; officier de la Couronne du Siam; commandeur du mérite maritime; médaille du prisonnier politique 1914-1918.

Publications: *Notes sur le gouvernement du Congo*, 1923. — *Notre politique coloniale*, 1928. — *Politique sociale du Congo à l'égard des indigènes*, 1940.

2 juillet 1964.

E. Van der Straeten.